



## Plan de réorganisation : le CSE rend un avis défavorable sur le livre II

Dans le cadre des négociations portant sur le plan de départs volontaires, les syndicats ont signé à la majorité le livre I qui concerne le volume de postes supprimés et les conditions de départ, et ont prononcé à l'unanimité un avis défavorable sur le livre II lié aux organisations, outils et moyens.

A l'occasion du CSE du 17 mai voici l'avis qui a été lu en séance, qui ouvrirait donc la voie à la poursuite des discussions. Un souhait balayé par la direction qui a quitté la réunion au bout de quelques minutes.

« A l'attention de la Direction et de la DREETS

*Nous demandons à retourner à la table de négociations concernant le Livre II pour les raisons suivantes : Compte-tenu du temps passé sur les négociations du Livre I (sujet sensible concernant les suppressions de postes et les conditions de départs) nous n'avons pas eu les moyens de négocier dans les délais le contenu du Livre II. Les principales objections sont les suivantes :*

*L'organisation et les moyens ne permettront pas de travailler dans des conditions acceptables ni d'atteindre les objectifs correspondants aux ambitions de l'actionnaire et au discours de notre direction générale.*

*Dans la continuité du vote défavorable, émis par l'ensemble des organisations syndicales, le concernant les orientations stratégiques, nous ne voulons pas avoir à payer l'absence de vision de l'actionnaire avec un nouveau PSE dans les mois à venir. Pour rappel, le 9 avril une motion de défiance a été émise à l'encontre du groupe NJJ restée sans réponse à ce jour.*

*Informés et consultés sur le projet de réorganisation de l'entreprise accompagné d'un plan de départs volontaires, nous émettons l'avis qui suit.*

- *Tout d'abord, nous ne pouvons pas manquer de revenir sur l'engagement du projet.*

*Vous avez malheureusement manqué à votre parole et à vos écrits en présentant un plan déconnecté de celui adopté au tribunal de commerce début 2020, et déconnecté des orientations stratégiques de l'automne. Le tableau d'évolution des effectifs prévisionnels présenté début octobre 2020 par SECAFI suggérait pourtant déjà un certain manque de cohérence. C'était l'occasion pour vous de venir vers nous informellement en argumentant les changements !*

- *Mais vous avez préféré présenter comme si de rien n'était un plan largement supérieur en suppressions de postes et autoritaire, là où nous attendions une négociation, intégrant des mesures précédemment écartées comme des externalisations, etc. Que de tensions et de larmes auraient pu être économisées pour vos salariés, en respectant simplement vos engagements ou en expliquant pourquoi vous souhaitiez vous en écarter !*

- *Heureusement, une négociation s'est engagée : le périmètre des suppressions de postes a été réduit et les mesures d'accompagnement ont été rehaussées. Nous trouvons donc des points de satisfaction aujourd'hui, même si tous les points de désaccord ne sont pas levés :*

- *L'absence de moyens engagés en print et le manque d'ambition que nous ressentons, d'autant que le projet de nouveau centre reste désespérément flou. L'activité Print reste absolument essentielle pour notre activité économique et doit être préservée pour garantir une transition sans rupture vers le numérique.*

- *Le manque de moyens laissés à la régie, appelée à remonter la pente de 2020 pour reconstituer ces précieuses recettes complémentaires aux ventes. Le chiffre d'affaires print représente encore 90% des revenus publicitaires et doit faire l'objet de toute l'attention de la direction.*
- *L'inquiétude concernant votre politique de développement : 2020 a incontestablement contrarié les projets. Nous attendons désormais de voir quel parti vous allez tirer de « l'accélération digitale » soulignée partout ! On note encore et toujours un décalage entre les ambitions affichées et les moyens réels. Un fossé qui continue de se creuser et de dégrader les conditions de travail.*
- *Le désaccord sur les fonctionnements post-plan et sur les conditions de travail de celles et ceux qui restent, car les organisations mises en place depuis l'arrivée de la nouvelle direction ont montré leurs limites et celles à venir n'ont pas été suffisamment appréhendées au cours des réunions de négociations,*
- *Malheureusement, trop souvent encore, plus d'une année après votre arrivée, le doute sur les intentions persiste. Nous nous serions passés de clore les négociations en apprenant par la presse que nous étions embarqués dans un projet "philanthropique" qui menace de scinder la société d'exploitation et son trésor de guerre immobilier. Prévenez, clarifiez, justifiez et rassurez ! Et en cohérence avec les réserves exprimées ci-dessus, notre avis est défavorable sur le Livre II, ainsi que sur le Plan d'accompagnement de la transition et de prévention pour les salariés de la société Groupe Nice-Matin dans le cadre du projet de réorganisation. »*

*Avis rédigé par les élus du CSE le 17 mai 2021*

Le procès-verbal du 17 mai a été validé ce jour en CSE.

Nous arrivons au terme des 3 mois de négociations du PSE.

L'ensemble des élus restera vigilant sur le respect des engagements de la direction.

L'intersyndicale de Nice-Matin le 20 mai 2021